

## PROTOCOLE SANITAIRE SAISON 2021 2022

Sept 2021

La MJC, depuis le 7 août et le nouveau décret de la mise en place du passe sanitaire, est dans l'obligation de sa mise en application. Il concerne toutes les activités de la MJC qui accueille les adhérent.es de + de 18 ans dès le début des activités et de + de 12 ans dès le 30 septembre 21.

**Aussi, pour toutes les activités** exceptées pour les moins de 12 ans, chaque participant.e devra présenter impérativement son passe sanitaire valide sous forme de QR code à l'intervenant.e et ce à chaque séance. L'intervenant.e en charge du contrôle des passes à l'entrée de son activité a pour consigne de ne pas accepter les participants si le QR code n'est pas valide ou si il n'est pas présenté.

La MJC mettra à disposition de tous les intervenant.es une tablette qui disposera de l'application TousAntiCovid qui permet de scanner les QR code pour s'assurer qu'ils sont valides.

Par ailleurs, la mise en place de ces mesures de contrôle n'enlève en rien aux mesures sanitaires qui avaient été mises en place et dont la MJC rappelle ici les consignes :

- Le port du masque n'est plus obligatoire pour circuler à l'intérieur des locaux à partir du moment où la vérification du passe sanitaire est effectué.
- Il est recommandé de laisser la porte d'entrée ouverte afin d'éviter tout contact avec les poignées et permettre une aération.
- Il est recommandé d'apporter son propre matériel, y compris les tapis de sol et à défaut une grande serviette.
- Le matériel spécifique à l'activité doit être nettoyé par les participants, avant et après chaque utilisation et si ce n'est pas le cas, le matériel doit être nettoyé par l'intervenant(e).
- Le nombre de participants sera limité en fonction de la possibilité d'accueil de la salle quant à la distanciation physique de rigueur (2 mètres soit 4M2)
- Il est préférable d'inviter les adhérents à se déchausser dans les salles d'activités quand c'est possible.

**Concernant les espaces communs, lieux de passage, d'accueil et de circulation**, la MJC étant une structure complètement aérée et respectant des distances largement supérieures à 10M2 par personne :

- Pas de passe sanitaire.
- Port du masque obligatoire.